

puisqu'il s'est toujours opposé à l'ingérence de tierces parties en Amérique centrale et qu'il est convaincu que des problèmes régionaux appellent des solutions régionales. En outre, le Canada est en faveur du règlement des différends en Amérique centrale par les négociations, et il a continué de faire valoir cette position auprès de toutes les parties concernées. Le Premier ministre l'a d'ailleurs exprimé clairement dans une allocution qu'il a prononcée devant l'Association interaméricaine de presse à Vancouver, en septembre 1986. Le Canada s'est dit prêt à apporter son aide au Groupe de Contadora là où elle serait appropriée. Fort de son expérience dans des opérations internationales de maintien de la paix, il a par ailleurs offert de conseiller les parties au sujet des dispositions de tout accord de paix éventuel, relatives à la sécurité et au contrôle. Mais cette offre a été mise de côté pour l'instant.

Plusieurs initiatives prises dans le cadre du processus de Contadora se sont révélées encourageantes, après que le délai du 6 juin 1986 eut expiré sans que les parties puissent parvenir à une entente. En janvier 1987, les ministres des Affaires étrangères du Groupe de Contadora et ceux du Groupe de soutien ont dirigé une mission conjointe en Amérique centrale, de concert avec le secrétaire général de l'ONU et celui de l'Organisation des États américains. M. Clark a alors envoyé à la mission un message dans lequel il réitérait l'appui inconditionnel du Canada à l'endroit du processus de Contadora. Une lettre analogue avait d'ailleurs été envoyée en juillet 1986 alors qu'il avait semblé que le processus s'était engagé dans une impasse. Un autre signe encourageant a été l'initiative de paix du président Oscar Arias du Costa Rica, qui a stimulé les échanges directs entre les cinq pays d'Amérique centrale et qui a été prise dans le cadre du processus de Contadora.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a discuté du processus avec les ministres des Affaires étrangères du Venezuela, de l'Argentine et de l'Uruguay à l'occasion de sa visite dans ces pays en septembre 1986.

La démocratisation de la vie politique dans cette partie du globe a contribué à améliorer considérablement la situation en ce qui concerne les droits de la personne, même si des abus ont été encore commis dans certains cas. Au Nicaragua, une nouvelle constitution a été adoptée en janvier 1987, et le Canada comptait voir restaurées les libertés civiles, suspendues en vertu des lois relatives à l'état d'urgence.

À l'Assemblée générale des Nations Unies, le Canada a maintenu sa position au sujet de l'Amérique centrale. En novembre 1986, il a voté en faveur d'une résolution demandant aux États-Unis de se conformer à une décision rendue par la Cour internationale de Justice dans l'affaire les opposant au Nicaragua. Au cours du même mois, il a voté en faveur de résolutions appelant de nouvelles réformes relatives aux droits de la personne au Salvador et au Guatemala. Lors du débat à l'Assemblée générale sur la question de l'Amérique centrale, le Canada a demandé aux parties en cause de faire montre de volonté politique pour assurer le succès du processus de Contadora. Il a maintenu ces positions lors de la réunion de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies à Genève, en février 1987.

Les échanges bilatéraux avec les pays d'Amérique centrale — à l'exclusion du Mexique — ont totalisé 372 millions de dollars en 1986 comparativement à 260 millions l'année précédente. Le Canada a en outre participé à plusieurs grandes foires commerciales dans cette partie du globe, et les résultats en ont été excellents.

Le nombre de personnes en provenance de cette région et revendiquant le statut de réfugié à la frontière canado-américaine s'est accru de façon très marquée à la fin de 1986 et au début de 1987. Pour faire face à cette situation, de nouvelles mesures ont été introduites, exigeant des requérants qu'ils retournent aux États-Unis en attendant de connaître la date de leur procès. Le nombre des réfugiés de la région admis en tant qu'immigrants s'est maintenu à un niveau élevé. Un peu plus de 3 200 d'entre eux ont été accueillis en 1986, soit le nombre le plus élevé de réfugiés acceptés pour réinstallation par un grand pays industrialisé.

### Antilles

La proximité, l'histoire, les valeurs communes et un même engagement politique ont contribué à instaurer entre le Canada et les Antilles du Commonwealth une relation particulière que sont venus confirmer les gouvernements canadiens qui se sont succédé. La région des Antilles est la partie du Tiers monde qui est la plus proche du Canada et la mieux connue des Canadiens. En outre, 400 000 Antillais de première et de deuxième générations résident au Canada. Ce dernier est perçu dans cette région comme étant un pays qui offre une aide économique sans imposer de conditions politiques. Le commerce, les opérations bancaires et les investissements entre les deux parties remontent au siècle dernier. Les Antilles du Commonwealth sont une région du Tiers monde qui, à quelques exceptions près, ont constamment soutenu les traditions démocratiques et parlementaires en vertu de la suprématie du droit.

Le CARIBCAN est entré en vigueur durant l'année financière écoulée en question, programme mis sur pied par le premier ministre Mulroney l'année précédente afin de promouvoir le développement économique et commercial de cette région en donnant aux exportateurs des Antilles du Commonwealth l'accès en franchise (à quelques exceptions près) aux marchés canadiens. À première vue, l'initiative aurait été bien accueillie par la communauté des affaires des Antilles du Commonwealth.

Certains des problèmes économiques qui avaient affligé la région en 1985-1986 ont commencé à se résorber. Les économies de plusieurs des pays des Antilles ont enregistré une croissance modeste. Les recettes provenant des exportations ont toutefois subi le contrecoup des prix peu élevés de produits de base comme la bauxite, l'aluminium, le nickel, le sucre et les bananes. D'autre part, la région a connu une autre année excellente en ce qui a trait au tourisme. Elle est toujours un lieu de destination privilégié des Canadiens, ayant accueilli plus de 800 000 d'entre eux au cours de la période faisant l'objet de ce rapport.

Une réunion du Comité économique et commercial mixte mis sur pied dans le cadre de l'Accord de coopération économique et commerciale entre le Canada et la